

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} MAI

LE 1^{er} MAI

L'organisation de l'émeute

Les membres de la commission d'organisation de la manifestation du 1^{er} mai ont décidé d'établir une « permanence » dans un local situé non loin de la place de la République et où ils recevront leur correspondance et les délégations. Cette « permanence » a commencé hier matin.

On y a discuté le point exact de la place de la Concorde d'où partirait la délégation chargée de remettre au président de la Chambre des députés les desiderata du parti socialiste. On avait primitivement fixé le pont de la Concorde.

Des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, il semble, au contraire, que le lieu de ralliement sera au coin de la rue Royale et de la place de la Concorde, les organisateurs tenant à ce qu'il y ait le plus grand nombre possible de manifestants.

M. Longuet est persuadé que M. Floquet recevra la délégation ; mais, dans le cas où il n'en serait pas ainsi, cette dernière se rendrait à la questure.

La commission d'organisation n'a dû prendre ses dernières dispositions que dans la réunion d'hier soir.

Ces dispositions sont tenues absolument secrètes.

Les mesures d'ordre

Les ordres du gouverneur de Paris arrivaient d'heure en heure dans les casernes.

Les hommes de garde ont dû avoir rejoint leurs postes ce matin, à sept heures, et ne seront relevés que demain vendredi, dans la soirée ; suivant l'ordre de la place, ils emporteront leurs repas froids, de sorte qu'il ne sera commandé aucune corvée, aucun homme n'étant disponible.

M. Laposte, entrepreneur des transports de la guerre, a été requis pour envoyer prendre aux entrepôts de Bercy, par ses équipages, des fourrages et des avoines que l'arrivée des troupes de renfort rend nécessaires.

142 quintaux de paille ont été notamment répartis entre les casernes du Château-d'Eau, de la Pépinière et de la Nouvelle-France ; les deux premières de ces casernes ont reçu 130 quintaux d'avoine avec une certaine quantité de foin.

La manifestation

M. Floquet, président de la Chambre, conformément au règlement, a donné des ordres pour permettre aux personnes qui auraient à déposer des pétitions de se rendre à la questure. Chaque pétition ne pourra être portée par plus de cinq délégués.

Cependant les députés ne seront pas compris dans ce nombre et ils pourront circuler librement dans le Palais-Bourbon. Le président de la Chambre recevra ses collègues à titre de collègue et non comme président de la Chambre.

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi du 22 juillet 1879, le président de la Chambre

ne recevra aucun délégué d'un rassemblement quelconque formé sur la voie publique.

La répartition des troupes

Plusieurs régiments de cavalerie sont chargés d'assurer le service d'ordre extérieur. Parmi ces régiments se trouvent les 3^e et 4^e régiments de cuirassiers, les 8^e, 27^e et 28^e régiments de dragons, les 1^{er}, 4^e et 5^e régiments de chasseurs et enfin la garde républicaine montée.

La place de la Concorde est occupée par 500 agents des brigades centrales, 100 autres gardiens sont placés dans la crypte de la Madeleine.

A la place de Paris

Hier, à midi et demi, le gouverneur militaire de Paris a lancé un dernier ordre aux troupes.

A chaque sortie de troupes, il n'y aura pas moins d'une compagnie à la fois.

Les hommes toucheront pour deux jours de vivres de précaution : biscuits, conserves, sucre et café.

Hier soir, à cinq heures, les cartouches destinées aux 200 hommes du 4^e d'infanterie de garde au Sénat ont été transportées sous escorte et déposées dans un endroit désigné par le commandant militaire.

Nous avons annoncé que le général Saussier avait demandé à M. le curé de la Madeleine d'avancer la première communion qui devait avoir lieu aujourd'hui.

On assure que le gouverneur de Paris a demandé à M. le curé de la Madeleine de faire fermer l'église hier soir à cinq heures et d'enlever les objets du culte, ainsi que les chaises. Il a l'intention de faire occuper non seulement les sous-sols, mais l'église même par deux bataillons.

On dit que ces soldats devaient occuper l'église dès hier soir et qu'ils y passeraient la nuit.

Il y aura-t-il cohue démagogique ou démonstration plus ou moins réglementée ?

Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons dire, c'est que les mesures de répression prises attestent que le gouvernement n'est pas rassuré. Peut être, aussi, n'est-il pas fâché de faire un étalage pompeux de son énergie. Dans ce cas, il aurait manqué son effet, car la violence n'a jamais été considérée comme une preuve de force.

La France annonce, après d'autres journaux, l'arrestation probable du duc de Luynes. Cette nouvelle ne peut être que fautive ; le duc de Luynes n'a pris aucune part à la campagne du marquis de Morès, et son arrestation n'aurait pas le sens commun.

LE 1^{er} MAI EN AUTRICHE

Nous apprenons de source sûre qu'en Autriche l'agitation socialiste est beaucoup plus grave que ne le disent les dépêches.

Des renseignements qui nous parviennent, il résulte que les derniers troubles ont été très sérieux, et qu'on s'attend à une journée

sanglante sur divers points où les socialistes ont activement organisé leur mouvement.

INFORMATIONS

LES FEMMES OUVRIÈRES EN EUROPE

A propos du travail des femmes, dont il est beaucoup question en ce moment, le service de la statistique au ministère du commerce vient de relever le nombre des femmes employées dans les travaux industriels dans les cinq grands pays manufacturiers de l'Europe.

Le total se monte à 24 millions, répartis comme suit : France, 4 millions ; Angleterre, 4 millions 1/2 ; Allemagne, 5 millions ; Italie et Autriche, 3 millions 1/2.

On estime qu'aujourd'hui le nombre des ouvrières dépasse celui des ouvriers de plus de quatre millions.

L'ÉPIDÉMIE DE DINAN

M. Dujardin-Beaumetz est arrivé à Dinan pour étudier les causes de la fièvre typhoïde. Il s'est rendu à l'hospice, où il a eu un long entretien avec le maire et M. Peigné, adjoint ; dans l'après-midi, il a visité les bassins qui fournissent l'eau aux troupes et aux habitants. Il était accompagné du général Lofogue, commandant la 10^e brigade de cavalerie, du maire de Dinan et de M. Peigné, du directeur du service de santé du 10^e corps d'armée et de tous les médecins de la garnison. Après avoir examiné et goûté l'eau, il l'a déclarée bonne.

M. Dujardin-Beaumetz pense que la maladie doit surtout être attribuée à l'eau des casernes, dont, malgré la défense des chefs, des hommes ont pu boire en abreuvant leurs chevaux. A partir d'aujourd'hui le génie prendra les cinquante mètres cubes mis à sa disposition par la ville.

Le savant docteur pense que la situation n'a rien d'inquiétant. Selon lui, la maladie a plutôt le caractère d'une fièvre muqueuse que d'une fièvre typhoïde. Il n'y a pas, du reste, de nouveaux décès. M. Dujardin-Beaumetz s'est montré très gracieux pour tous, et sa visite a été accueillie avec la plus vive satisfaction.

Lundi matin, une terrible collision s'est produite au Champ de Mars de Vienne (Drôme), pendant les exercices de cavalerie.

Dans un simulacre de charge, deux chasseurs du 8^e hussards lancés au galop se sont rencontrés front à front ; le choc a été d'une telle violence que montures et cavaliers ont roulé pêle-mêle sur le terrain des manœuvres.

On se porta aussitôt au secours des blessés qui furent relevés dans le plus triste état. Ils ont été transportés dans le fourgon d'ambulance à l'hospice, où le médecin-major du 8^e hussards leur a prodigué des soins immédiats. Malheureusement, l'état de l'un d'eux, réserviste qui accomplissait sa période de 28 jours, est désespéré. Ce pauvre soldat, outre une fracture à la jambe, a eu le bas du crâne brisé ; il est marié et père de plusieurs enfants, et originaire du Gard.

Quant à la seconde victime de cet accident, jeune soldat de la classe 1889, ses blessures n'offrent pas de danger immédiat.

Les chevaux ont été tués sur le coup.

A CLAIRVAUX

Des monceaux de fleurs arriveront à Clairvaux ce soir, fête de saint Philippe, patron du duc d'Orléans. Des quantités de roses et de lilas sont parties de Paris. La Comtesse de Paris, arrivée avant-hier de Madrid et descendue chez le duc de Chartres, est aujourd'hui avec sa fille Hélène auprès de son fils.

Le mariage du vicomte de Sainte-Marie d'Agneaux, lieutenant au 11^e cuirassiers, avec M^{lle} d'Eprémèsnil, fille du comte d'Eprémèsnil et de la comtesse, née Bingham, a été béni avant-hier, à Saint-Pierre de Chaillot, par le R. P. Bourgeois, dominicain.

Les témoins du fiancé étaient : le colonel Delafont, du 11^e cuirassiers, et le marquis de Blaingy ; ceux de la fiancée : M. de la Roquette, ancien consul général, et le comte de Ganay.

Viennent d'être affichés, à la mairie du 8^e arrondissement de Paris, les bans du mariage de M. Ferdinand-Marie-Philippe de Gontaut-Biron-Saint-Blancart, comte de Gontaut-Biron, maréchal-des-logis au 6^e chasseurs d'Afrique, avec M^{lle} Ferdinande-Marie de Lesseps, fille du comte Ferdinand de Lesseps, membre de l'Institut.

Le mariage sera célébré le 8 mai, à la Nonciature.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 avril 1890.

La physionomie de la Bourse ne s'est pas modifiée. La spéculation continue à s'abstenir et les achats du comptant suffisent à maintenir les cours des rentes. Le 3 0/0 est à 89.05 ; le 4 1/2 0/0 à 106.85.

Le Crédit Foncier est à 4,330. Les obligations foncières et communales ont eu un bon courant de transactions.

La Banque de Paris n'éprouve aucune modification dans ses cours à 786.25. La Banque Nationale du Brésil également sans changement à 590.

On cote 475 sur la Société Générale, 520 sur la Banque d'Escompte et 605 sur la Société de Dépôts et Comptes Courants.

On sait que la Société Civile Immobilière du boulevard des Capucines émet, le 6 mai, 22,000 obligations de 500 fr. 3 0/0 dont le service est garanti par un produit net de 366,000 fr. qui doit s'élever à 612,000 fr. par la mise à l'alignement du boulevard des Capucines des immeubles sociaux.

En dehors de ces prix de location, la Société Civile Immobilière du boulevard des Capucines s'est assurée par un bail de 50 années une participation durant cette époque dans les bénéfices de l'exploitation des immeubles à construire. Cette participation sera représentée par 2,200 actions de jouissance dont le revenu annuel peut être dès à présent évalué à 27 fr. par action et qui seront attribuées à titre de prime aux souscripteurs d'obligations dans la proportion de une action de jouissance pour dix obligations souscrites. Rappelons que les souscriptions doivent être adressées au siège social, 2, rue Caumartin.

On cote 406.50 sur l'obligation des Chemins Economiques.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Agrandissement de la gare de Saumur

Les importants travaux à faire à la gare d'Orléans, pour le service des trains de l'État, depuis si longtemps annoncés, vont bientôt commencer.

Le devis de ces travaux se monte à 4 millions 627,000 fr.

Une partie de l'île Ponneau va être occupée; les arbres en ont été vendus vendredi dernier à un entrepreneur de La Bohalle.

Voici en quoi consistent ces travaux :

Le bâtiment principal de la gare actuelle, place de la Gare, reste intact. Deux ailes lui seront adjointes.

Deux nouveaux tunnels seront percés sous la place, entre ceux existants et la route d'Angers.

La rampe vitrée qui descend aux salles d'attente sera supprimée et remplacée par un escalier monumental. De chaque côté de cet escalier, deux ascenseurs seront installés pour le service des bagages. Les salles d'attente et le buffet restent au même endroit; les voyageurs gagneront les quais d'embarquement par deux galeries vitrées qui contourneront les côtés intérieurs de la gare.

Enfin, le bureau des messageries d'Orléans sera transporté auprès des prises d'eau, près la gare des marchandises actuelle.

L'embarcadere de l'État sera construit sur la route de Saint-Lambert.

On nous dit que ces travaux, qui doivent commencer vers le mois de juin, pourraient bien demander trois ou quatre ans.

C'est donc du travail assuré pour une longue période.

Reste à savoir si ces changements seront de toute commodité pour les voyageurs et pour les employés.

L'avenir nous l'apprendra.

Le 4^e Mai à Saumur

Aujourd'hui jeudi 4^e mai, jour de la grande manifestation soi-disant universelle, la ville de Saumur est aussi calme, aussi sereine que les jours où on ne manifeste pas. Nos braves ouvriers, plus intelligents que ceux des grandes villes, vont tranquillement au travail sans paraître s'occuper que quelques-uns de leurs frères sont peut-être à l'heure actuelle en train de se faire casser la tête.

LE TIMBRE DES QUITTANCES

Diverses contraventions à la loi sur le timbre des quittances venant d'être relevées contre plusieurs commerçants, notamment au sujet de factures acquittées par la simple apposition

d'une griffe portant le mot « Payé » sans signature et non revêtues du timbre à 40 centimes, — le Directeur de l'enregistrement croit devoir rappeler au public que l'art. 18 de la loi du 23 août 1871 exige un timbre pour tous reçus au-dessus de 40 francs, « signés ou non signés ».

La jurisprudence a d'ailleurs reconnu que ce timbre était dans tous les cas exigible, que la mention de paiement fût manuscrite ou imprimée. Il en est de même des mots : « Payé comptant », et de toutes autres formules, estampilles ou signes conventionnels de nature à remplacer un acquit régulier. (Arrêt de cassation du 41 février 1874.)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

La deuxième session des Conseils municipaux s'ouvrira le 4 mai et devra se terminer, au plus tard, le 15 juin.

GARE AUX FILOUS!

Plusieurs individus parcourent notre région, offrant des obligations et actions qui n'ont aucune valeur.

Habitants de la campagne, prenez garde!

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons que ce soir jeudi, à 8 heures 1/2, aura lieu, avec le concours de la Musique municipale de Saumur, une grande séance de danse donnée par l'Union Chorégraphique de Tours.

SUSPENSION DU MAIRE DES TUFFEAUX

M. le Préfet de Maine-et-Loire, à la date du 26 avril, a pris l'arrêté suivant :

« Considérant que, par jugement du tribunal correctionnel de Saumur, en date du 7 mars 1890, M. Girard, maire de Chenetutes-Tuffeaux, a été déclaré civilement responsable dans un procès intenté à un sieur Guyard, pour contravention d'ouverture de débit clandestin,

» M. Girard, maire de Chenetutes-Tuffeaux, est suspendu de ses fonctions. »

CONCERT A SAINTE-GERMES

Lundi, à l'hospice de Sainte-Germes, avait lieu un concert-théâtre pour les pensionnaires.

Le programme se composait de deux parties de chant et d'instruments donné par les artistes d'Angers.

La troisième partie était la charmante comédie les *Pattes de Mouches*, de Sardou.

Cette pièce, dit le *Ralliement*, a été jouée par les pensionnaires de l'hospice. Musique, chant et comédie ont été écoutés dans un silence religieux par toute l'assistance et applaudis par elle avec un enthousiasme véritable.

L'assistance venue d'Angers était fort nombreuse et bien choisie.

On remarquait au premier rang M. le Préfet et son chef de cabinet, ainsi que plusieurs fonctionnaires et notabilités invités à cette fête.

De nombreuses dames assistaient à ce concert. Nous citerons entre autres M^{me} Boulanger, M^{me} Jabouille, femme de l'ancien préfet de Maine-et-Loire, qui a chanté deux morceaux fort applaudis, M^{me} Vuillaume et Collin, etc.

M^{me} Pertrucci et M. Pertrucci, directeur de l'asile, ont fait les honneurs de ce concert avec leur bonne grâce habituelle.

LE PROCÈS DE LA BOUSSINIÈRE

Les faits étranges, mystérieux même, qui ont amené le procès dont les débats vont se dérouler le 19 mai prochain, devant la première chambre de la Cour d'appel d'Angers, méritent d'être racontés au moins sommairement. Ils sont certainement de nature à intéresser nos lecteurs.

En 1887, mourait un sieur de la Boussinière qui léguait, par un testament authentique, fait devant notaire, toute sa fortune, évaluée à 2 millions environ, à des neveux, MM. de Bréon, déshéritant ainsi son propre frère, M. de la Boussinière, qui vit depuis de nombreuses années à Genève, dans une situation de fortune voisine de la misère.

Aucun incident ne se produisit tout d'abord. Les héritiers désignés dans le testament entrèrent en possession des parts qui leur étaient attribuées.

Un an et demi était passé lorsqu'un événement bien imprévu et fort mystérieux vint changer la face des choses.

Un beau matin, M. le président du tribunal civil de Segré trouva, dans son courrier, un pli cacheté contenant un testament olographe de feu M. de la Boussinière, fait postérieurement au premier, et rétablissant les droits du frère qui était institué légataire universel.

On apprit que le pli avait été déposé dans une boîte aux lettres d'une gare ou station située sur la ligne de Segré à Châteaugontier; quant à la main mystérieuse qui l'y avait déposé, il a été impossible de la découvrir. Sur ce point, on ne peut que faire des hypothèses.

Il saute, du reste, à l'esprit, qu'une personne qui, pendant dix-huit mois, ne dit mot d'un testament qui lui a été confié, alors qu'elle n'ignore pas que celui qui l'a écrit est mort, ne doit pas être très empressée de se faire connaître, voulant sans doute éviter toutes les questions, peut-être indiscrettes, que les magistrats n'eussent pas manqué de lui adresser pour connaître les motifs d'un retard aussi inexplicable dans l'accomplissement d'une mission sacrée.

Informé de l'existence de ce testament fait en sa faveur, M. de la Boussinière, frère du défunt, intenta un procès à MM. de Bréon et consorts.

L'affaire vint devant le tribunal de Segré qui désigna trois experts en écriture chargés d'examiner si le testament était bien tout entier de l'écriture du défunt.

A l'unanimité, les experts se prononcèrent pour la validité du testament.

Une contre-enquête, demandée par le défendeur, donna des résultats semblables.

En conséquence, le tribunal de Segré ordonna, dans un jugement très longuement motivé, que la fortune de M. de la Boussinière fit retour au frère.

C'est cette décision qui a été frappée d'appel. (Patriote.)

TOURS. — Une fête prochaine. — On nous annonce, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que le Comité de la Croix-Rouge a, dans sa dernière réunion, résolu d'organiser, pour le mois d'août, une grande fête qui aura lieu au Champ-de-Mars et comprendra un concours hippique et un carrousel.

Nous ne pouvons qu'applaudir à un pareil projet et souhaiter qu'il aboutisse.

Pèlerinage belge. — Mardi, quatre cents pèlerins belges ont rendu visite au tombeau de saint Martin, à Tours.

Ils allaient faire un pèlerinage à Sainte-Radegonde de Poitiers.

LE CAS DE PELLETIER

On lit dans le *Messenger*, de Tours :

« Il est bien évident que la commission des grâces ne sera pas favorable à Pelletier.

» Une question reste donc à trancher :

» Celle de savoir si le condamné à mort pourra être renvoyé devant les assises de juin pour répondre du double assassinat de Noizay dont on l'accuse.

» La question étant trop controversée et le dernier arrêt en la matière remontant à une époque déjà ancienne et concluant à la négative, voici quelle a été la ligne de conduite adoptée par le parquet de Tours.

» M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction ont envoyé à la chambre des mises en accusation le dossier concernant le double assassinat de Noizay, des charges accablantes ayant été recueillies, paraît-il, contre Pelletier.

» Le crime du Moulin-Rouge ne sera pas reproché à l'accusé.

» La chambre des accusations statuera donc et sur les charges qui lui sont soumises et sur la question de savoir si Pelletier peut être encore déferé au jury. »

BOURSE DE PARIS

Du 30 Avril 1890

3 0/0	89 95
3 0/0 amortissable	93 —
4 1/2	106 95

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

XII

Le lendemain et le surlendemain, je retournai à la ferme. Germaine n'avait rien perdu de sa confiance. A part un peu de mélancolie qui, de temps en temps, amenait un nuage dans ses beaux yeux, je vis qu'elle prenait à cœur de chasser par son entrain et sa gaieté le doute qui s'emparait quelquefois de Bertin et de la vieille.

Le matin du troisième jour qui suivit les événements que je viens de raconter, une dépêche me mandait sans retard à Paris. Je ne manquai pas, en allant à Fécamp prendre l'express, de m'arrêter à la ferme pour annoncer mon départ aux Bertin et leur promettre de revenir après une courte absence.

— J'espère bien, à mon retour, serrer la main de Pierre, dis-je à Germaine.

— Il sera là, quelque chose me le dit, répondit-elle en souriant.

Je partis sur cet espoir.

Mon absence dura cinq jours. Je revins à Fécamp, n'ayant plus d'autre inquiétude que celle de savoir ce qui s'était passé pendant ce temps chez les Bertin.

Plus que jamais, je maudis la lenteur des trains qui mettent Fécamp en correspondance avec Beuzeville. Malgré mes trente-huit printemps, j'aurais donné quelques années de ma vie pour être transporté en un clin d'œil à Yport.

A peine descendu de wagon, je pris d'un pas délibéré le chemin des quais. Au bas de la rue d'Étretat, je croisai une femme qui marchait lentement dans la direction des bassins.

— Mademoiselle Germaine! m'écriai-je. Car c'était elle qui, levant la tête, me reconnut à son tour et s'arrêta aussitôt.

Du premier coup d'œil, je crus lire sur son visage une angoisse qui m'effraya. Mais elle sourit et, me tendant la main :

— Je vais prier, me dit-elle, sans attendre la question qu'elle devinait sur mes lèvres. Prier, là-haut, pour Pierre.

Du regard elle me montrait la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, au haut de la côte qui domine le port. J'hésitai encore à l'interroger.

Elle comprit et ajouta, avec un long soupir :

— Pour Pierre, qui n'est pas de retour — mais qui reviendra bientôt, je le sens.

Je respirai.

— Et vous allez, seule, sur cette côte aride?

— Oh! ce n'est pas la première fois. Je suis rompue à la fatigue; tous les jours, depuis votre départ, je fais ce pèlerinage!

— Me permettez-vous, au moins, de vous accompagner, aujourd'hui? ajoutai-je, ému par cet héroïsme sous lequel se devinait la souffrance.

Gagnée par mon accent de sympathie, elle accepta et s'appuya au bras que je lui offrais.

Nous gravâmes ainsi le sentier rocailleux, taillé à vif dans la montagne.

Malgré le secours de mon bras, Germaine n'avancait qu'avec difficulté sur les pierres roulantes du chemin. Je remerciais le ciel de m'avoir envoyé aussi à propos pour aider la pauvre enfant dans l'ascension de ce calvaire.

Mon cœur se serra, quand elle me raconta que, la veille, prise de faiblesse, elle était tombée, à deux genoux, sur ces cailloux meurtriers!

Arrivés au haut de la côte, je l'invitai à se reposer un instant sur un banc de gazon, tout

près de la chapelle.

De ce point élevé, notre vue découvrait la vallée et le versant de la colline que nous venions de gravir.

Tout à coup une exclamation s'échappa des lèvres de Germaine.

Sa main tremblante montra un groupe d'hommes et de femmes qui, lentement, gravissaient le sentier conduisant à l'endroit où nous nous trouvions :

— Ceux-là, murmura-t-elle, ont encouru un grand danger. Ils viennent remercier Notre-Dame de les avoir protégés contre la mort. Faites, mon Dieu, que je vienne, bientôt aussi, joindre mes prières à celles de notre Pierre. Mais je veux d'abord vous remercier, ô sainte mère, d'avoir protégé ceux qui, en ce moment, viennent vers vous; car, ce sont des matelots, comme lui, et, pour lui, ce sont des frères!

Elle se leva. Je la suivis dans la chapelle. Cette piété charitable m'ébranlait. Machinalement, je m'agenouillai à côté de Germaine, dans l'ombre silencieuse de la petite église.

Quelques instants après, un bruit de pas me tira de ma méditation. Je levai la tête, tournai mes regards vers l'entrée et vis la procession,

Caisse d'épargne de Saumur

COMPTE RENDU des opérations de l'année 1889

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le quatorze avril, à une heure et demie du soir,
Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Combiér, maire, président; Brac, Charbonneau-Rallet, Common, Le Blaye, Poitevin, Rosset, Salmon, Mayet, Goulard, directeurs; Mathieu, Hubert et Gauthier, directeurs-adjoints.

Sont nommés : secrétaire, M. Percevaux; rapporteur, M. Brac.

M. Percevaux étant absent, M. Gauthier, directeur-adjoint, a été nommé secrétaire-adjoint.

MM. Mathieu, Hubert, Gauthier, directeurs-adjoints, dont le mandat expire, ont été réélus en la même qualité pour une nouvelle année. M. le Président donne lecture du rapport du Caissier sur l'exercice 1889 et donne ensuite la parole à M. Brac, rapporteur, qui lit le rapport suivant :

MESSIEURS,
Conformément à l'usage établi, j'ai l'honneur de vous soumettre le compte des opérations de la Caisse d'épargne de Saumur pendant l'année 1889, année chargée entre toutes et qui a bien justifié la décision, prise par vous, d'adjoindre au Conseil des Directeurs trois membres auxiliaires en la personne de MM. Mathieu, Gauthier et Hubert, auxquels je suis heureux d'adresser, en notre nom à tous, nos sincères remerciements pour avoir bien voulu répondre à l'appel de l'administration, et pour le concours zélé qu'ils ne nous ont point marchandé.

Au cours du dernier exercice :
1° Le nombre de livrets en circulation s'est accru d'une manière sensible ;
2° Le mouvement des fonds s'est élevé à un chiffre qui n'avait pas encore été atteint jusqu'à ce jour ;
3° Le nombre et l'importance des dépôts ont toujours été croissants.

Aussi la situation générale de la Caisse ressort-elle plus florissante que jamais.

En effet :

MOUVEMENT DES LIVRETS	
Le nombre des livrets en circulation, au 1 ^{er} janvier 1890, atteint	14.184
Il était, au 1 ^{er} janvier 1889, de	13.648
Soit une augmentation de	536
Au cours de l'année, il a été ouvert	954
Et soldé	418
Différence indiquée plus haut	536

MOUVEMENT DES FONDS	
Le mouvement des fonds, tant à l'entrée qu'à la sortie, s'est élevé à	3.020.581 f. 47
Dont en recette 1.626.830 fr. 28, non compris les intérêts alloués aux déposants qui atteignent 246.557 fr. 67.	

Soit une augmentation sur 1888, dont le mouvement était de 2.849.300 06 de 171.281 41

Ces entrées et ces sorties ont fait l'objet de 9,485 opérations vérifiées avec soin et soumises au contrôle de l'autorité compétente et dont la parfaite exactitude a valu à notre Caisse les éloges mérités de l'administration financière lors de la dernière vérification.

OPÉRATIONS DES DÉPOSANTS	
Au 1 ^{er} janvier 1889, il était dû aux déposants par la Caisse d'épargne	6.487.654 f. 71
Les recettes de 1889, provenant de 5,538 dépôts, se sont élevées à	1.626.830 28
Il a été alloué aux déposants pour intérêts à 3 fr. 75 0/0	246.557 67
Ensemble	8.361.042 66
Les remboursements (au nombre de 3,947) ont été de	1.393.751 19
Il en ressort donc une différence en faveur de nos 14,184 déposants, de	6.967.291 47
Le solde créditeur des déposants au 31 décembre 1888 était de	6.487.654 71
Il s'est augmenté, au cours de l'exercice 1889, de	479.636 76

COMPTE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	
Cet établissement devait à notre Caisse, au 1 ^{er} janvier 1889	6.568.647 f. 99
Ce chiffre s'est accru pendant l'année qui vient de s'écouler :	
1° Du montant de 40 transferts, pour	30.061 93
2° Des versements faits par la Caisse	314.417 »
3° Des intérêts alloués à la Caisse	268.013 43
Total du débit	7.181.140 35
Sur quoi, il y a à déduire :	
1° Pour transferts divers	34.646 f. 40
2° Pour achats de rentes	3.117 50
3° Pour retrait d'espèces	84.000 »
La Caisse des Dépôts et Consignations nous doit donc, au 1 ^{er} janvier écoulé	7.059.376 45
Dont 6,967,291 fr. 47 sont dus aux déposants	6.967.291 47
La différence fait partie de la fortune personnelle de la Caisse	92.084 98

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE	
L'avoir de la Caisse, au 31 décembre 1888, est de 161,274 fr. 19, comprenant :	
Le fonds de dotation	149.832 f. 26
— de réserve	11.441 93
161.274 f. 19	
Il s'est accru au cours du dernier exercice :	
1° Du revenu des rentes, propriété de la Caisse	2.130 f. »
2° De l'intérêt des fonds consignés appartenant à la Caisse	3.239 73
3° De la bonification sur les intérêts servis aux déposants	18.216 03
4° Du produit de la prescription	14 »
23.596 76	
Total de l'actif	184.870 95
Les dépenses de l'année ont été de	12.504 70
L'AVOIR net de la Caisse, au 31 décembre 1889, est donc de	172.366 25

Se décomposant ainsi :	
1° En caisse du Comptable au 31 décembre 1889	74
2° Fonds en compte courant à la Caisse des Consignations, ainsi qu'il est établi ci-dessus	92.084 98
3° Capital des 2,130 francs de rente 3 0/0 au prix d'achat	48.568 90
4° Hôtel de la Caisse (prix de revient)	31.711 63
Egalité	172.366 25

Tant en fonds de dotation qu'en fonds de réserve. Ce dernier fonds, aux termes de l'article 3 de nos statuts, doit être fixé à la moyenne des dépenses des trois dernières années.

Elles se sont élevées en 1887 à	11.237 f. 70
— 1888 à	11.884 75
— 1889 à	12.504 70
Ensemble	35.627 15
Dont le tiers est de	11.875 72

En conséquence, le fonds de réserve est fixé, au 31 décembre 1889, à 11.884 75. Et le fonds de dotation à 160.490 53.

Total égal à l'avoir de la Caisse. Il était au 31 décembre 1888 de 161.274 19.

Les bénéfices nets, en 1889, ressortent donc à 11.092 f. 06.

Soit un excédent de 893 francs 07 sur le résultat de 1888, et cela malgré la concurrence de la Caisse nationale et le chiffre des dépenses occasionnées par les réparations et les indemnités votées à notre dernière réunion.

CAISSES SCOLAIRES

Sous ce chapitre, je n'ai pas d'augmentation sensible à vous signaler, l'état de la Caisse est resté à peu près stationnaire malgré les efforts de certains instituteurs et de plusieurs institutrices qui se sont particulièrement distingués. Je citerai entre autres MM. Goblet, de Saint-Lambert-des-levées; Lesueur, de Saint-Clément-des-levées; Jimbourg, de Chenetulle-Tuffeaux; Ravault, de Saumur; M^{mes} Grosbois, des Ulmes; Boilève, de Saumur; Faudet, de Saumur; Terrien, de Chenetulle-Tuffeaux.

Peut-être pourrions-nous arriver avec cette portion de notre clientèle à des résultats plus satisfaisants. Peut-être, en suivant l'exemple d'autres Caisses d'épargne qui s'appliquent à stimuler le zèle et encourager la bonne volonté des maîtres et maîtresses, donnerait-on un essor plus considérable à cette partie de nos opérations, si digne d'intérêt, puisqu'elle contribuerait à répandre, dès le jeune âge, au sein des nouvelles générations, l'esprit d'ordre et d'économie.

A vous, Messieurs, de voir s'il y aurait quelque chose à faire de ce côté.

OPÉRATIONS DES PERCEPTEURS	
Les opérations de MM. les Percepteurs se sont élevées :	
en nombre, à	1,048
en fonds, à	386,451 fr. 79 c.,
dont 242, 441 fr. de recettes.	

Ce chiffre n'avait pas encore été atteint jusqu'à ce jour et dépasse notablement celui de l'exercice 1888, qui cependant, comparé aux précédents, avait été des plus satisfaisants. Ils nous est permis d'espérer que MM. les Percepteurs voudront bien encore continuer leur concours et faciliter ainsi aux populations éloignées de la ville le placement de leurs épargnes.

Aussi je n'hésite pas à vous prier de leur voter avec nos remerciements, et comme nous l'avons fait depuis deux ans, en outre de l'allocation de 0,40 par article, la remise de

1 franc par mille francs sur les recettes faites par eux pour la Caisse.

Je finis, Messieurs, en vous proposant de donner décharge à M. Choyer de sa gestion pour l'année 1889, et de voter, tant à lui qu'à ses auxiliaires dont le zèle est à la hauteur de la tâche sans cesse grandissante, nos sincères félicitations.

Cette lecture faite, le Conseil, après délibération, approuve les conclusions du rapport, et en conséquence :

1° Il donne décharge à M. Choyer de sa gestion pour les opérations de l'année 1889.

2° Il remercie MM. les Percepteurs de leur dévoué concours et leur renouvelle l'allocation qu'il leur avait faite la précédente année à titre de rémunération de un franc par mille francs sur le montant des versements effectués par chacun d'eux. Il charge le caissier de faire ce versement aux mains des intéressés.

3° Il renouvelle à M. Choyer et à ses auxiliaires ses remerciements et ses éloges les plus vifs pour le zèle et le dévouement qu'ils continuent d'apporter dans l'exercice de leurs fonctions.

Un ménage d'ouvriers s'est fait photographier à la foire aux pains d'épice :

— Eh bien !... dit le mari, qui, lorsqu'il a un coup de trop, applique quelquefois une gifle à son épouse, est-il ressemblant ?
— Il est comme toi, il est... frappant...

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur
P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	

BOITES BAPTÊME GARNIES
125 grammes, 1 fr. — 250 grammes, 1 fr. 50 —
500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

aperçue tout à l'heure dans la côte, qui, à présent, pénétrait dans l'enceinte.

Un prêtre, en avant, récitait des actions de grâces. Derrière, douze ou quinze hommes, tête et pieds nus, portaient des cierges allumés. Puis, des femmes et des enfants suivaient dans un pieux recueillement.

Les grilles du cœur furent ouvertes; le prêtre et les matelots entrèrent dans le sanctuaire; la foule resta, silencieuse, au dehors.

Je connaissais la coutume du *vau*.

Quand, au fort de la tempête, les matelots désespèrent de pouvoir, par leur seule énergie, échapper à la mort qui les menaçait, tous s'agenouillaient sur le pont balayé par les vagues, lèvent les mains au ciel et implorent le secours de la mère de Dieu.

Cette pieuse invocation suffit toujours pour relever leur courage, et la foi les arrache ainsi au danger qu'ils se jugeaient incapables de conjurer sans une intervention divine.

La barque rentre au port, miraculeusement sauvée. Les hommes débarquent. Il y a là des femmes, des enfants, qu'une angoisse terrible a torturé pendant de longs jours, qui les entourent avec des cris de joie, avec toutes les marques d'une vive tendresse.

Celui-ci revoit sa fiancée, émue, rougissante; celui-là, une épouse, qui accourt éperdue, des enfants qui agitent vers lui leurs petits bras.

Mais, soudain, ces cris, ces transports de joie font place à un silence de deuil. Les matelots ont détourné la tête, repoussé du geste femmes et enfants. Ils entonnent un cantique d'actions de grâces, montrent du doigt la nue, et prennent la route qui mène à la chapelle.

Pas un baiser, pas un regard affectueux n'est accordé à ces êtres aimés qu'une longue absence a déjà tant éprouvés !

Dieu avant tous !
C'était un spectacle de ce genre qui, pour la première fois, s'offrait à mes yeux.

Il y a quelque chose de farouche dans l'attitude de ces hommes, qui, sans pâlir, accepteraient la mort plutôt que de faillir au serment prononcé devant la tempête.

Germaine n'avait rien vu, rien entendu. Absorbée dans sa prière, courbée vers la dalle, elle resta, quelques instants encore, sans voir, sans entendre.

Nous étions agenouillés tout près de la grille qui sépare le sanctuaire du transept.

Enfin, la voix du prêtre s'éleva, haute, vibrante; ses mains se soulevèrent au-dessus des

têtes courbées.

Les matelots se relevèrent et sortirent du chœur.

Germaine alors leva les yeux, en faisant le signe de la croix.

Aussitôt, ses mains se cramponnèrent aux barreaux de la grille, un cri perçant sortit de ses lèvres.

Avant que j'aie eu le temps de la soutenir, un homme se détacha du groupe, la saisit dans ses bras, sans connaissance, et l'emporta vivement en dehors de la chapelle.

Je voulus le suivre, mais la foule s'était refermée sur ses pas. J'eus quelque peine à m'ouvrir un passage, avec toutes les précautions qu'il me fallait prendre pour ne pas être remarqué, étranger comme je l'étais, au milieu de cette foule qui, déjà, se livrait aux épanchements de la tendresse et de la joie.

Une scène touchante m'attendait au dehors. L'homme, tenant encore Germaine dans ses bras, s'était assis sur le banc où, elle et moi, nous nous étions reposés un instant plus tôt.

Avec une amoureuse sollicitude, il soutenait la tête décolorée de la jeune fille, et de grosses larmes roulaient sur son visage, pendant qu'il se penchait sur elle avec une anxiété doulou-

reuse.

Cet homme, il n'en fallait plus douter, c'était Pierre Morillon.

Je m'avançai. Il releva la tête et, me regardant fixement :

— C'est vous, Monsieur, qui étiez près d'elle, dans la chapelle ?

— C'était moi, M. Pierre... Je suis un ami. Son regard m'interrogea. J'ajoutai :

— Tout à l'heure vous me connaissiez mieux. Pour l'instant, il ne s'agit que de prodiguer nos secours à votre fiancée.

Ce mot : « fiancée » mit un rayon de joie dans ses larmes.

A ce moment, la foule sortait bruyamment de l'enceinte. On nous entourait avec des exclamations de pitié.

J'avais sur moi un flacon de sels que je fis respirer à la jeune fille.

Germaine revint à elle. D'abord inconsciente, elle laissa errer son regard sur la foule, puis l'arrêta sur Pierre, qui, de nouveau, s'était penché sur elle. Elle referma les yeux aussitôt, avec un soupir de bonheur, et comme pour prolonger un doux rêve; mais elle les rouvrit au contact de deux lèvres qui se posaient chaste-ment sur son front.

Enfin, avec un cri joyeux, elle retomba, frémissante, entre les bras du jeune homme.

(A suivre.)

Etude de M^e LEPERT, notaire à Baugé.

A CÉDER
IMMÉDIATEMENT
Un **Établissement**

DE
BAINS CHAUDS

Situé ville de Baugé, rue du Champboisseau,

Comprenant :
Maison d'habitation ;
Bâtiment composé d'un appartement renfermant la chaudière et la pompe, d'un autre appartement servant de salle d'attente, et de six salles de bains ;
Lieux d'aisances ; parterre avec bassin ;
Jardin entouré de murs, joignant le ruisseau de l'Altrée ;
Lavoir sur le bord de ce ruisseau ;
Et **TOUT LE MATÉRIEL** servant à l'exploitation de l'établissement.

S'adresser à l'étude de M^e LEPERT. (336)

A Vendre ou à Louer
POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

A VENDRE

Comptoir, Rayons

Et Enseigne

S'adresser à M^{me} BARDOU, rue Dacier, 47. (344)

A LOUER DE SUITE

Chambre avec Cabinet

CAVE ET GRENIER

13, Montée du Fort.

LA
Flanelle-Résineuse

Electro-Galvanique

Approuvée par les sommités médicales de Paris pour la guérison de la goutte et des rhumatismes. Se trouve chez M. Jules BALOTHE, tailleur, rue Saint-Jean, 57, à Saumur.

OCCASION

A VENDRE un très bel **AMEUBLEMENT DE SALON** provenant d'un château des environs, et se composant de : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M^{me} RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

VENTE, ÉCHANGE et LOCATION de **Bicycles, Bicyclettes et Tricycles.**

MACHINES FRANÇAISES et ANGLAISES, neuves et d'occasion.

Location à l'heure et à la journée.

S'adresser à M. Ch. COURALEAU, quincaillier, rue Saint-Nicolas, 28, à Saumur. (358)

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

UN ÉCRIVAIN ayant

faites preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**

Chez **M. A. COURTET**

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET - FOSSIER, à Reims. (134)

Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

BAINS CHAUDS
De la Loire

QUAI DE LIMOGÈS
Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVOY, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

ÉPICERIE PARISIENNE
LIBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. **0,40**

Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. **0,50.**

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. **0,55.**

Goûtez : la Crème de Marrons *Cévenole*, nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 49, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

SAUMUR — BOURGUEIL

SAUMUR — LA FLÈCHE

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX				BORDEAUX — SAUMUR — PARIS			
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir
Paris			7 55	Bordeaux			5 40
Chartres	6 »		9 34	Saintes			7 15
Château-du-Loir	10 13		12 24	Niort			9 32
Noyant-Méon	11 20		1 7	Thouars			12 11
Linzières-Bouton	11 29		3 17	Montreuil-Bellay	9 35	6 38	1 4
Vernantes	11 43		3 30	Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18	2 50
Blou	11 54		3 41	Chacé-Varrains	10 7	7 27	2 57
Vivv	12 2		3 49	Nantilly (arrivée)	10 13	7 34	3 2
SAUMUR (Orl.)				SAUMUR (Etat)			
(arrivée)	12 15		1 41	(arrivée)	10 22	7 45	3 13
(départ)	12 23		1 47	(départ)		11 25	2 52
Nantilly (arrivée)	12 31		4 22	Nantilly (départ)		11 36	3 3
SAUMUR (Etat)				SAUMUR (Orl.)			
(arrivée)	12 41		4 34	(arrivée)		11 44	3 11
(départ)		8 31	4 11	(départ)		11 54	3 15
Nantilly (départ)		10 37	4 23	Vivv		12 10	3 27
Chacé-Varrains		10 44	4 29	Blou		12 19	3 35
Brézé-Saint-Cyr		10 52	4 37	Vernantes		12 33	3 46
Montreuil-Bellay		11 24	4 57	Linzières-Bouton		12 46	3 57
Thouars		11 57	5 33	Noyant-Méon		1	4 9
Niort		3 58	6 30	Château-du-Loir		2 9	5 28
Saintes			6 12	Chartres		2 47	5 54
Bordeaux			9 52	Paris		5 25	7 30
			soir			soir	soir